



## La CGT des établissements d'Enseignement supérieur et de Recherche

*Pour un Service public national  
d'Enseignement supérieur et de Recherche,  
laïque, démocratique et émancipateur*

**Le Conseil national des Universités (CNU) est chargé des questions individuelles relatives aux carrières des enseignant-es-chercheur-ses (EC). Il est consulté pour**

- les qualifications aux fonctions de MCF et PU,
- certains congés pour recherche (CRCT),
- la moitié des promotions (passage à MCF hors classe par exemple), une phase du repyramidage (MCF → PU),
- les candidatures à la prime individuelle du RIPEC (part C3, ex PEDR),
- le suivi de carrière individuel (pour les sections qui n'ont pas refusé de le mettre en œuvre).

Le CNU reste l'une des dernières instances nationales comportant des élu-es (2/3 des membres) et contribuant à la gestion des carrières (alors que les instances équivalentes pour les autres fonctionnaires –CAP– ont été vidées de leur substance). Cette instance est essentielle pour protéger notre indépendance en matière de recherche et de pédagogie, nos libertés académiques, garanties constitutionnellement, et notre statut de fonctionnaire d'État. Elle limite les dérives possibles des pratiques locales et la concentration des pouvoirs des président-es d'université, accentuées par la LRU. Enfin, elle doit aussi permettre le développement et la pluralité interne de chacune des disciplines scientifiques, contre toute orthodoxie hégémonique. La CGT défend le CNU, avec toutes ses prérogatives, en dépit des attaques multiples qu'il a subies.

***Pour la défense du statut  
de fonctionnaire d'État des EC,  
pour la défense du CNU.***

Par ailleurs, après un risque de suppression de ses prérogatives, le CNU connaît à présent une surcharge de travail importante : RIPEC, repyramidage, etc. La CGT revendique des moyens en décharges pour fonctionner, ainsi que la suppression des dispositifs inutiles et délétères : RIPEC et « suivi/contrôle » de carrière. Simplifions !

Avec les chaires de professeur-e junior (CPJ), le RIPEC, les CDI de mission scientifiques, l'augmentation du financement sur projet ne permettant de recruter que des contractuel-les, etc., la LPR a remis en cause profondément le paysage de l'ESR. Aucun poste de titulaire n'a été créé, malgré les besoins énormes et croissants de l'ESR (+584.000 étudiant-es entre 2011 et 2021). La CGT, avec la majorité des collègues, a combattu cette régression, car c'est l'avenir de nos missions et de notre statut qui est en jeu.

***Pour l'abrogation de la LPR,  
pour des postes de titulaires pour l'ESR public.***

- ☑ **CRCT** : asséchées par les universités, les attributions de CRCT baissent année après année. Le nombre de semestres disponibles par section devient indigent. La CGT revendique que l'année sabbatique soit un droit tous les 6 ans.
- ☑ **RIPEC** : alors que le point d'indice a perdu 25 % de sa valeur depuis 2000, et 10 % par rapport au SMIC depuis décembre 2020, le gouvernement accroît encore l'individualisation des rémunérations. À l'opposé, la CGT demande l'augmentation du point d'indice et son indexation sur le coût de la vie, l'abrogation du RIPEC et la réaffectation des budgets à la prime statutaire versée à toutes et tous.
- ☑ **Promotions** : le gouvernement a baissé le taux de promotions vers le grade MCF HC (15 % en 2023, 12,5 % en 2024, 10 % en 2025), ce qui va encore accentuer le blocage des carrières.
- ☑ **Repyramidage MCF → PU** : mesure positive mais insuffisante (2000 postes maximum, pour environ 10.000 MCF concernés), qui génère des frustrations. La CGT revendique, notamment pour les sections à faible effectif, des contingents nationaux de promotions affectés par le CNU, en complément des contingents locaux.
- ☑ **Qualification** : la CGT revendique que le CNU retrouve l'intégralité de ses prérogatives en matière de qualification.
- ☑ **Suivi / contrôle de carrière** : depuis 2009, la CGT FERC Sup s'oppose à l'évaluation individualisée des personnels dans le cadre du suivi de carrière, et à la modulation de service qu'elle justifiait. Dans de nombreuses sections, il n'est toujours pas mis en place. Dans d'autres, les collègues ont réussi à le détourner de son objectif managérial. La CGT, avec ses élu-es, continuera à le combattre résolument.
- ☑ **Égalité** : la CGT revendique le rattrapage des carrières des femmes par rapport à leurs collègues hommes. En particulier : CRCT automatique après un congé maternité, objectif de parité dans l'attribution des promotions et primes...

***La CGT revendique encore et toujours du temps  
pour toutes et tous, afin de permettre à chacun-e  
d'être pleinement enseignant-e ET chercheur-se.***



# Élections au Conseil National des Universités

## 14<sup>e</sup> section

### Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes

Notre liste s'inscrit dans la continuité des actions menées par les élu·es CGT 14 A et 14 B lors des précédentes mandatures. Nous souhaitons enrichir la dynamique qui s'est créée en 2019-2023, avec l'accroissement (en rang B) et l'arrivée (en rang A) des élu·es « CGT et sympathisant·es ».

Notre objectif est de continuer à défendre les langues et les cultures romanes dans un esprit d'équité et de justice au sein d'une des dernières instances où peuvent se tenir des échanges et des débats sur nos professions. Nous avons eu à cœur de porter une réflexion qui a notamment abouti au vote de plusieurs motions : pour défendre les missions du CNU, contre le projet LPR, contre la réforme du CAPES et la détérioration de la formation des jeunes enseignant·es, contre la réforme des retraites, à propos du RIPEC. Beaucoup de ces motions sont à l'initiative des élu·es « CGT et sympathisant·es » et ont trouvé un écho auprès de l'ensemble de la section.

Face aux attaques multiples subies par le CNU, instance garante des spécificités, de la préservation et du développement de chacune des disciplines scientifiques, en particulier à travers la qualification aux fonctions de maître·sse de conférences au niveau national, nous réaffirmons notre engagement dans la défense de cette instance : une évaluation nationale, menée par des pairs, est indispensable pour faire face aux possibles dérives d'une expertise locale, souvent réalisée par des non-spécialistes des disciplines.

Au regard des grandes divergences qui existent dans l'exercice de notre profession et des nombreux écarts de pratiques entre les établissements, le CNU doit maintenir un cadre national solide et défendre nos statuts quels que soient la discipline et le lieu d'exercice. Dans ce sens, nous regrettons la suppression de certaines missions, telles que la qualification des PR, qui permettent de garantir une égalité de traitement. Par ailleurs, face à l'alourdissement des tâches des EC et la multiplication d'évaluations pour lesquelles l'avis du CNU est, selon les universités, uniquement consultatif, les élu·es « CGT et sympathisant·es » continueront de se prononcer pour la suppression des dispositifs inutiles et délétères tels que les primes et le « suivi/contrôle » de carrière.

Nos disciplines sont aujourd'hui particulièrement menacées avec des baisses drastiques dans certains domaines, comme c'est le cas, notamment, des études lusistes et italianistes, de certaines périodes considérées comme trop éloignées de la contemporanéité, ou encore des études littéraires, sans parler du roumain. Alors que la dégradation silencieuse et programmée des métiers de l'enseignement et de la recherche se produit à un rythme de plus en plus marqué, nous dénonçons les attaques portées contre les contenus disciplinaires. La formation initiale des étudiant·es doit s'effectuer sur des contenus solides et sur le développement de l'esprit scientifique et critique que l'université doit défendre et promouvoir. La recherche ne doit pas dépendre d'une course absurde à des appels à projets qui, nous le savons, dépendent de politiques endogamiques ou même d'une dépendance de plus en plus accrue au monde de l'entreprise.

À une époque où l'indépendance et les libertés académiques sont de plus en plus menacées, les valeurs défendues par notre liste sont l'équité et l'impartialité. Dans ce cadre, réaffirmant notre attachement au service public et notre engagement dans la protection des conditions d'exercice des EC et la valorisation de leur carrière, nous veillerons constamment à garantir l'égalité de traitement de nos collègues lors de l'examen des dossiers, à signaler des attitudes non conformes à l'éthique et d'éventuels conflits d'intérêts.

La liste « CGT et sympathisant·es » contribuera ainsi à créer une conscience de groupe 14<sup>e</sup> section pour défendre nos disciplines et nos formations.